

Loi n° 18 - 2017 du 30 mars 2017

autorisant la ratification de l'accord de financement entre la République du Congo et l'Association internationale de développement relatif au projet d'appui à l'amélioration du système éducatif

*L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE,*

*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIVIT:*

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de financement entre la République du Congo et l'Association internationale de développement relatif au projet d'appui à l'amélioration du système éducatif, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat /-

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2017

Denis BASSOU-N'GUESSE, -

Le ministre des finances du budget et du portefeuille public,

Calixte NGANONGO, -

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement

Clément MOUAMBA, -

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation

Antoine ZAMINET MAKOSSO, -